

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2010

L'an deux mil dix, le premier du mois de juillet, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée,

Absent représenté : M. VEY Patrick

M NICOLAS André a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture d'une note que son équipe souhaite donner au courrier de Madame VAGGIANI lu lors du précédent conseil :

« Suite au courrier de Madame Vaggiani en date du 21 mai 2010, courrier lu lors du dernier conseil municipal, nous avons souhaité répondre point par point aux attaques formulées.

Tout d'abord, les procurations sont systématiquement remplies et signées par les personnes absentes et sont à disposition.

Le secrétaire de séance du jour, Régis Lac, avait informé le conseil qu'il allait remplir cette fonction ; encore fallait-il l'écouter. Vous refusez systématiquement ce poste, aussi nous organisons-nous pour assumer cette mission.

Vous mettez en cause la parole du maire en insinuant que la présentation du projet d'aménagement de la rue centrale par le cabinet d'études ait pu être volontairement « oubliée ». Vous oubliez pour votre part que le projet a été élaboré et présenté à maintes reprises lors de réunions de la commission Urbanisme dont vous faites partie avec Monsieur Pannefieu, ainsi qu'en conseil municipal et en réunion publique. Contrairement à ce que vous affirmez, la population a été tenue informée. Le projet est par ailleurs consultable sur le site internet de la commune.

Pour le marché aux bestiaux, afin de vous éviter une recherche qui pourrait être fastidieuse, nous vous rappelons le contenu de la délibération du 25 février 2010 :

« Marché aux bestiaux : Didier CHAZALON présente le projet préparé par l'atelier ESQUISSE. Le projet photovoltaïque sera abandonné au profit d'un bâtiment traditionnel. Les travaux devraient commencer avant l'été ».

Vous nous reprochez très souvent de dissimuler des informations. Or, en présentant les plans du projet aux agriculteurs, (et non aux marchands comme vous l'aviez écrit), nous voulions uniquement obtenir l'avis des utilisateurs afin d'en tenir compte dans le projet définitif. Contrairement à ce que vous affirmiez, il s'agissait d'une décision collégiale, et non d'une initiative personnelle. La démocratie, comme nous l'avons toujours imaginée et pratiquée, est avant tout une affaire d'équipe et de dialogue respectueux et courtois.

En ce qui concerne l'antenne ADSL, nous n'avons pas attendu vos conseils pour consulter les comptes-rendus des différents conseils municipaux (de novembre 2005 à juin 2006). Dans aucun d'entre eux, il n'est fait état de l'installation d'une antenne ADSL ni des réponses de l'Architecte des Bâtiments de France et de Monsieur le Préfet aux courriers des riverains (les copies de ces réponses sont pourtant bien arrivées en Mairie !). Seul, dans celui du 27 Janvier 2006, il est uniquement noté : « Madame le

Maire donne lecture du courrier de France Télécom concernant le pylône ADSL installé à l'entrée du Monastier. Il s'agit de liaisons hertziennes uniquement ».

Cette information n'a aucun rapport avec le rappel de non concertation signifié par Michèle FOURNEL à Madame VAGGIANI lors de la séance du Conseil du 29 Avril 2010 !

En effet, pour rétablir la vérité et justifier ce rappel, il suffit de se reporter au compte rendu du 3 Septembre 2009. La population n'a jamais été informée de cette installation qui, comme chacun sait, peut engendrer des problèmes de santé publique bien au-delà des habitations des riverains. Certes, invoquant le principe de précaution, le Tribunal Administratif aurait pu être saisi et Madame VAGGIANI en temps que Premier Magistrat d'une institution démocratique aurait pu, comme de nombreux Maires en France, contester l'installation aussi près des habitations au lieu de signer l'autorisation de travaux sans se préoccuper des nocivités et des risques sanitaires occasionnés par une telle implantation.

D'autre part, ces rappels semblent quelque peu vous excéder ou du moins vous déranger puisque vous écrivez : « leitmotiv qui devient obsessionnel ». Madame VAGGIANI, nous vous rappelons qu'en démocratie, chacun a le droit de s'exprimer, au risque de déplaire, sans pour autant être qualifié d'obsessionnel.

Nous avons souhaité apporter des réponses précises à vos attaques. Les habitants du Monastier ont aussi le droit de connaître la vérité. »

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Présentation des différentes réunions

- RESPIRANDO le 13 juin : Monsieur le Maire remercie les associations qui ont participé à l'organisation de cette manifestation qui n'a pas obtenu le succès escompté.

Droit de préemption

Vente de deux parcelles bâties sises section B n° 1297 et 1300 (La Borie),

Vente de deux parcelles non bâties sises section B n° 1632B et 1632d (Le Pinet),

Vente de deux parcelles bâties sises section C n° 295 et 296 (Meyzoux),

la Commune ne préempte pas.

Dossier TRIBOULET

Monsieur TRIBOULET souhaite installer une entreprise d'abattage de volailles à la ZA du Pinet. Son voisin immédiat, Monsieur Grava, souhaite acquérir une surface supplémentaire pour y construire un autre bâtiment et agrandir son entreprise. Après discussion entre les deux acquéreurs, Monsieur Triboulet a accepté de décaler sa parcelle d'une dizaine de mètres afin de permettre à Monsieur Grava de construire son second bâtiment au plus près du premier. Un nouvel arpentage sera réalisé mais sa parcelle nouvellement cadastrée section B n° 1759 d'une contenance de 9 a 90 conservera le même numéro. Le Conseil approuve à l'unanimité cet accord bilatéral et accepte de vendre une parcelle supplémentaire de 500 m² à Monsieur Grava.

Délibérations diverses

- **Dossier LEADER** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 47 478.14 € HT est accordée pour l'Espace culturel. Cette somme servira spécifiquement à financer la muséographie pour laquelle un budget de 150.000 € avait précédemment été voté.
- **Avenants Espace Culturel Européen** : Monsieur le Maire présente au Conseil des avenants concernant l'Espace Culturel Européen : Avenant 1 lot 1 : démolition d'une chape existant, réalisation d'une nouvelle chape, mise en place de tirants pour consolider les voûtes aux murs de façades, plus

value sur reprise de dalle et changement d'une cloison : le montant du marché est augmenté de 9 408.62 € HT et est porté à 83 843.72 € HT soit 100 277.09 € TTC. Avenant 1 lot 2 : finitions sur les murs et les voûtes à partir d'un ratissage plâtre et de badigeons (travaux supplémentaires imposés par la DRAC) : le montant du marché est augmenté de 30 961.45 € HT et porté à 66 097.95 € HT soit 79 053.15 € TTC. Avenant 1 lot 3 : modification d'une porte en âme vitrée par une âme pleine, augmentation du coupe feu d'une porte et trappe coupe feu ajoutée, sécurité supplémentaires sur les portes extérieures, restauration des habillages en bois des cheminées, modification du plancher : le montant du marché est augmenté de 3 165 € HT et est porté à 33 838 € HT soit 40 470.25 € TTC. Avenant 1 lot 4 : changement d'une cloison en maçonnerie remplacée par une cloison en agglo : le montant du marché est augmenté 1 437.60 € HT et est porté à 54 455.29 € HT soit 65 128.53 € TTC. Avenant 1 lot 7 : remplacement des radiateurs initialement prévus dans la salle accueil par du plancher chauffant : le montant du marché est augmenté de 657.35 € HT et est porté à 23 002.86 € HT soit 27 511.42 € TTC.

Avenant TC2 du marché de réhabilitation des bâtiments conventuels : Monsieur le Maire présente également des avenants concernant la tranche conditionnelle 2 du marché de réhabilitation des bâtiments conventuels (concernant les salles d'exposition du rez de chaussée) : Avenant lot 4 : recalage de la TC2 suite à modification complète du, Avenant lot 5 : recalage de la TC 2 suite à modification complète du projet, Avenant lot 7 : recalage de la TC 2 suite à modification complète du projet, Avenant lot 8 : modification du projet, Avenant lot 9 : déplacement des sanitaires, Avenant lot 10 : modification de la TC 2. Un état détaillé des dépenses engagées pour l'ensemble du bâtiment sera soumis au conseil le 26 août prochain afin de faire un point précis.

Le Conseil approuve ces avenants avec 6 abstentions.

- **Marché aux bestiaux** : Monsieur le Maire indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 21 juin dernier suite à la consultation lancée pour la construction d'un marché aux bestiaux. Il présente au Conseil l'attribution des lots 1 à 9 :

Lot 1	Terrassement	Eyraud	75 770.00 €
Lot 2	Gros œuvre	Faure	79 228.04 €
Lot 3	Assainissement	Eyraud	11 670.00 €
Lot 4	Charpente-Couverture-Bardage	Dynamic bois charpente	66 650.00 €
Lot 5	Menuiserie	Dynamic bois charpente	13 100.00 €
Lot 6	Platrerie-Peinture	Charles et Vigouroux	3 267.84 €
Lot 7	Plomberie	Valette JP	3 391.40 €
Lot 8	Electricité	Solvignon	9 015.51 €
Lot 9	Equipement	Agrivert	12 626.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve avec 5 abstentions ce document.

Monsieur le Maire présente également deux propositions de mission de coordination SPS et contrôle technique. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les propositions de APAVE pour la mission contrôle technique pour 2 335 € HT et mission coordination SPS pour 1290 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce y relative.

- **Terrain Bourlatas** : Monsieur le Maire propose au conseil de signer un compromis pour l'achat du terrain sis à Bourlatas et cadastré section B n° 115 pour un montant de 14 356 €. Pour mémoire, le conseil avait négocié en novembre 2008 l'achat des deux parcelles 118 et 115, respectivement de 9083 et 6316 m² pour un montant total de 35000 € (soit 2 € 27 le mètre carré), mais ne s'était engagé à acheter que le premier pour y bâtir le marché aux bestiaux. Une option avait toutefois été mise sur le second, l'achat étant conditionné par la mise en place d'un projet rendant son utilisation certaine. Or le SICTOM de Tence est actuellement à la recherche d'un terrain de ce type susceptible d'accueillir une déchetterie intercommunale, les points de collecte actuels n'étant plus aux normes et devant être réhabilités ou fermés. En effet, le SICTOM n'a pas les moyens de financer une remise aux normes globale des quatre sites actuellement utilisés et envisage donc la création d'une déchetterie située sur un site unique et ouverte de façon régulière. Les questions du tri sélectif et du traitement des déchets de tous types posant de nombreux problèmes, le Conseil souhaite qu'une solution adaptée, respectueuse de l'environnement, soit proposée sur le secteur. Ce site étant éloigné de toute habitation, il semble propice. Le Conseil soulève cependant le problème de la compétence du traitement des déchets et précise que cette question devrait être débattue à la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la signature d'un compromis d'achat de la parcelle cadastrée section B n° 115 pour 14 356 €, achat conditionné par la réalisation de ce projet.
- **Tarif tickets de cantine** : à l'occasion de la dernière réunion au Collège Laurent Eynac, et sous la pression de Sophie AVOUAC et de Renée VAGGIANI, il a été décidé de ne pas augmenter le tarif des tickets de cantine. Le Conseil maintient donc le prix du ticket à 3.20 € pour la rentrée 2010.
- **Emploi maître nageur** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un seul maître nageur sera embauché cet été à la piscine municipale car aucune autre candidature n'a été reçue. Une telle situation est inquiétante pour l'avenir car l'ouverture du plan d'eau l'an prochain devrait aussi nécessiter l'embauche d'un maître nageur pour surveiller la baignade sur un site aménagé, comme l'exige la loi. En accord avec le maître nageur qui a accepté d'augmenter son temps de travail de façon conséquente et de réduire ses congés, il propose de modifier l'indice majoré qui avait été décidé lors d'un précédent conseil pour ce poste de chef de bassin, étant entendu qu'une seule personne assurera la surveillance des bassins du mardi au dimanche. Le lundi sera le jour de fermeture hebdomadaire car le maître nageur ne peut légalement travailler plus de 6 jours par semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier le poste de chef de bassin créé le 1^{er} avril 2010 et de porter l'indice majoré à 440 au lieu de 405 comme décidé précédemment.
- **Convention Meygalit** : Monsieur le Maire présente une convention à signer avec l'association d'insertion Meygalit. Les travaux à réaliser concernent le balisage et le nettoyage de chemins de randonnées pour 2 100 € TTC, soit 7 jours de travail. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Voiries communale et cimetière** : Monsieur le Maire présente plusieurs propositions concernant des travaux de réparation de la voirie communale et d'aménagement d'une partie de

la voirie du cimetière. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les propositions de SOVETRA de 37 709.88 € TTC pour la voirie communale et 24 840.92 € TTC pour le cimetière.

- **Vente bâtiment Pont de l'Estaing** : Monsieur le Maire présente une demande d'achat formulée par Mademoiselle Lucie DELMAS. Elle concerne un bâtiment vétuste situé près de l'usine du Pont de l'Estaing dont seuls les garages sont actuellement utilisés. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la vente de ce bâtiment et charge Monsieur le Maire de faire procéder à une estimation par le service des Domaines.
- **Etude Plan Loire** : Monsieur le Maire présente la possibilité offerte à la Commune de faire réaliser une étude d'aménagement et de mise en sécurité de la Gazeille de sa source à son embouchure. Cette étude dont le coût avoisine les 30000 € pourrait être financée à 50 %, la part restante devant être prise en charge par les 4 communes concernées, suivant des critères qui restent à définir. Le Conseil approuve à l'unanimité ce projet qui devra, pour voir le jour, être validé par les autres communes.

Questions diverses

- **Secteur du Crouzet de Meyzoux** : une réunion a eu lieu en Mairie suite aux problèmes relationnels entre certains habitants. Afin de calmer les esprits et mettre en place un système équitable, la commune va assurer la gestion des terres agricoles et préparer des baux que les exploitants, habitants de la section ou ayant-droits, occuperont à tour de rôle. Les biens bâtis seront aussi gérés directement par la commune. Une réunion sera organisée le 19 novembre prochain afin de régler définitivement la question.
- **Demande de construction d'une antenne TNT au Mont** : Monsieur le Maire présente la demande faite par la société ITAS pour l'implantation d'une antenne au Mont, dans l'éventualité où cette entreprise serait retenue par l'Etat pour gérer le développement de la TNT sur le territoire national. Le Conseil n'est pas favorable à la prolifération d'antennes diverses sur le territoire de la commune et reste vigilant sur ce dossier.
- **Chantier MADAC** : Comme cela a été décidé, la toiture sera louée à la société PHOTON43 qui y installera des panneaux photovoltaïques. Les questions administratives devraient être réglées à l'automne et les travaux devraient débuter en avril 2011.
- **Projet de chaufferie** : L'entreprise De Sousa basée en Lozère pourrait construire une chaufferie centrale et revendre l'énergie à la Commune pour le chauffage du gymnase, boulodrome, école, salle des fêtes. Une visite technique sera organisée le 15 juillet sur un site analogue à Aumont Aubrac.
- **Convention Festival** : Monsieur le Maire présente une convention à intervenir avec le Festival des Cuivres. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce y relative.
- **Dossier SAUZARET** : Le Conseil déplore l'attitude ambiguë de Monsieur Gérard Sauzaret et la remise en question systématique des engagements pris par ce dernier depuis l'ouverture de ce dossier. Soucieuse de préserver l'intérêt collectif et d'éviter toute dérive, la municipalité avait souhaité fixer un cadre strict et un échéancier précis pour permettre à Monsieur Sauzaret de restaurer sa demeure suite à l'incendie qui l'avait ravagée. Le refus obstiné de ce dernier de se conformer aux exigences de la commune avait dans un premier temps entraîné un avis

défavorable au permis de construire. Dans l'obligation d'autoriser désormais la reconstruction, la commune tient à préciser qu'elle suivra avec attention ce dossier et que tout manquement à la législation entraînera des poursuites pour le contrevenant. Par ailleurs, la vente d'une partie du domaine public à Monsieur Sauzaret approuvée lors du Conseil du 22 Mai 2008 est annulée ; les bornes posées seront arrachées et l'arpentage sera pris en charge par Monsieur Sauzaret.

- **Œuvre Monsieur LUCA** : n'ayant pas la possibilité d'exposer l'œuvre actuellement sur les bâtiments classés occupés par la mairie, le Conseil propose à Monsieur LUCA d'offrir son œuvre à une autre commune.

Dates diverses

Inauguration du vitrail vendredi 2 à 18 heures

Conférence avec Franck Bréchon à 20 heures 30

Marchés du jeudi à compter du 8 juillet

Course de côte

Festival

Prochain conseil le 26 août.

La séance est levée à 22 h 30.